

AïKIDO

CLUB PERREUXIEN

www.aikidoclubperreuxien.fr



Horaires des cours ENFANTS pour la saison 2026-2027

4 à 7 ans (Poussins)	Mercredi ou	14h15-15h15
	Vendredi	17h15-18h15
8 à 10 ans	Mercredi	14h15-15h15
	Vendredi	18h15-19h15
11 à 13 ans	Vendredi	19h15-20h30
	Dimanche 20 cours par saison à Bry-sur-Marne	9h30-11h30

Horaires des cours ADOS et ADULTES pour la saison 2026-2027

Aïkido (débutants et jusqu'au 4ème kyu inclus)	Mardi	20h45-21h45
Aïkido (confirmés : 3ème kyu et plus)	Mercredi	20h30-21h45
Aïkido (tous grades)	Vendredi	19h15-20h30
Aïkido (tous grades)	Vendredi	20h45-21h45

Aïkido / Armes	Dimanche 20 cours par saison à Bry-sur-Marne	9h30-11h30
----------------	---	------------

Les cours du mardi au vendredi sont dispensés au CDBM, 3 rue de la Prairie 94170 Le Perreux-sur-Marne.
Le cours du dimanche a lieu au dojo René Decroix, 72 rue de la République, 94360 Bry-sur-Marne.

Documents à fournir lors de l'inscription :

- le règlement (licence et cotisation) prévu à l'inscription. Paiement en ligne possible sur notre site.
- la demande de licence à la FFAAA (à compléter lors de l'inscription)
- un certificat médical de moins de trois mois pour la pratique de l'Aïkido
- un justificatif pour certains types de cotisation (voir la rubrique tarifs)

Association loi 1901 affiliée à la FFAAA agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
<https://www.aikidoclubperreuxien.fr>
 4, rue Henri Cahn 94360 BRY-SUR-MARNE
 mail Secrétaire : secretaire@aikidoclubperreuxien.fr mail Trésorier : tresorier@aikidoclubperreuxien.fr
 Numéro SIRET 414 212 829 00025-Code APE 926 C

Cotisations pour la saison 2026-2027

PRATIQUANTS ÂGÉS DE 18 ANS OU PLUS (nés avant le 1er janvier 2008)

Normale : 348 € à l'inscription pour la saison

Possibilité de règlements échelonnés *uniquement sur le site internet* :

- 116 € encaissé au moment de l'inscription sur le site internet
- 116 € encaissé le 1er décembre 2023
- 116 € encaissé le 1er février 2024

Réduite : 312 €* à l'inscription pour la saison

Possibilité de règlements échelonnés *uniquement sur le site internet* :

- 104 € encaissé au moment de l'inscription sur le site internet
- 104 € encaissé le 1er décembre 2023
- 104 € encaissé le 1er février 2024

LICENCE FFAAA encaissée par le club pour le compte de la Fédération Française d'Aïkido et Affinitaires, à régler en complément de la cotisation: **45 €**

PRATIQUANTS ÂGÉS DE MOINS DE 18 ANS (nés après le 1er janvier 2008)

Normale : 276 € à l'inscription pour la saison

Possibilité de règlements échelonnés *uniquement sur le site internet* :

- 92 € encaissé au moment de l'inscription sur le site internet
- 92 € encaissé le 1er décembre 2022
- 92 € encaissé le 1er février 2023

Réduite : 240 €* à l'inscription pour la saison

Possibilité de règlements échelonnés *uniquement sur le site internet* :

- 80 € encaissé au moment de l'inscription sur le site internet
- 80 € encaissé le 1er décembre 2022
- 80 € encaissé le 1er février 2023

LICENCE FFAAA encaissée par le club pour le compte de la Fédération Française d'Aïkido et Affinitaires, à régler en complément de la cotisation :

LICENCE FFAAA encaissée par le club pour le compte de la Fédération Française d'Aïkido Aïkibudo et Affinitaires, à régler en complément de la cotisation: **30 €**

POUSSINS (4 - 7 ans)

Normale : 222 € à l'inscription pour la saison

Possibilité de règlements échelonnés *uniquement sur le site internet* :

- 74 € encaissé au moment de l'inscription sur le site internet
- 74 € encaissé le 1er décembre 2022
- 74 € encaissé le 1er février 2023

LICENCE FFAAA encaissée par le club pour le compte de la Fédération Française d'Aïkido Aïkibudo et Affinitaires, à régler en complément de la cotisation: **30 €**

***La réduction s'applique, selon l'âge, aux situations suivantes :**

- demandeur d'emploi et étudiant sur justificatif
- à partir de la sixième année de présence consécutive au club
- à partir de la deuxième inscription au sein d'une même famille

****La cotisation vaut pour un cours hebdomadaire, les autres cours sont offerts**

Important : Quel que soit le mode de règlement choisi, aucun remboursement, total ou partiel, ne sera effectué en cours d'année.